

FSC Digital Audit Report Template - Forest Management (v1.5.4)

Report Setup	
Licence Code	FSC-C104680
Primary Language	EN
Secondary Language	FR
Public Summary Language	FR
Default Area Units	ha
Default Wood Volume Units	m3
Default NTFP Volume Units	metric tonnes
Default Pesticide Volume Units	litres
Display / Print Level	Public Requirements
Sheet Integrity Complete	Yes

Audit FSC Forest Management

Rapport de résumé public

Audit réalisé par	Soil Association Certification Limited 51 Victoria Street Spear House Bristol BS1 6AD United Kingdom www.soilassociation.org/certification/forestry/
Personne de contact	Sonia Nayar
Signaler la dernière mise à jour sur	30 January 2024
Titulaire de certificat	Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France 8 boulevard Victor Hugo SAINT-OUEN-SUR-SEINE Ile de France 93400 France www.iledefrance-nature.fr
Personne de contact	Margot HAGUET
Zones forestières certifiées	8752,22
Code d'enregistrement du certificat FSC	SA-FM/COC-006568
Date d'émission de certificat	03 February 2024
Date d'expiration du certificat	02 February 2029
Séquence d'audit	RA

Cette forêt a été certifiée par Soil Association Certification Limited comme répondant aux exigences de la norme nationale de la FSC FSC-STD-FRA-01-2016.

Détails sur le titulaire du certificat et sur l'organisme de cert

Question	Contributions
Titulaire de certificat	
1.01 Nom du titulaire de certificat *	Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France
1.01.1 Nom de l'entreprise locale	Île-de-France Nature
1.01.2 Nom commercial	
1.02.1 Adresse et numéro civique *	8 boulevard Victor Hugo
1.02.2 Adresse Ligne 2	
1.02.3 Ville *	SAINT-OUEN-SUR-SEINE
1.02.4 état ou province	Ile de France
1.02.5 code postal	93400
1.03 Pays *	France
1.04 Nom complet de la personne contact *	Margot HAGUET
1.05 Courriel *	margot.haguet@iledefrance-nature.fr
1.06 Téléphone *	01 83 65 38 53
1.07 Site Internet *	www.iledefrance-nature.fr
Paramètres du certificat	
1.08 Code de licence FSC *	FSC-C104680
1.09 Code de certificat *	SA-FM/COC-006568
1.10 Ancien code de certificat (le cas échéant)	
1.11 Type de certificat *	FM/COC
1.12 Certificat de groupe *	Non
1.13.1 Date de certification initiale *	2019-02-03
1.13.2 Date de certification la plus récente *	2024-02-03
1.13.3 Date d'expiration du certificat *	2029-02-02
1.14 Nombre total de UA dans la portée du certificat *	19
1.15 Superficie totale certifiée (somme des UA) *	8752,221.5 Ha
1.16 Portée du certificat	
1.16.2 Portée du certificat actuel *	FSC FM on a multisite 19 MU - 8752,22 ha
1.16.3 Changement de portée depuis l'audit précédent *	Oui
1.16.1 Nature du changement de portée	Addition of a new MU
1.17 Services écosystémiques (ES) dans la portée *	Non
1.26 La procédure d'amélioration continue est suivie *	Non
1.25 Nom et/ou emplacement de la/les zone(s) forestière(s) certifiée(s)	Forêt régionale de Ferrières; Forêt régionale de Port Royal; Forêt régionale de Rosny; Domaine régional des Buttes du Parisis; Forêt régionale de Bréviande; Forêt régionale de Rougeau; Forêt régionale de Saint-Vrain; Forêt régionale de Cheptainville; Forêt régionale de Saint-Eutrope; Forêt régionale d'Ecouen; Forêt régionale d'Etréchy; Forêt régionale de Claye Souilly; Espace naturel régional du Plessis-Saint-Antoine; Forêt régionale de Grosbois; Forêt Régionale du Maubué; Forêt Régionale de Montgé; Forêt Régionale des Vallières; Forêt Régionale de la Vallée de la Marne
Organisme de certification	
1.18 Nom de l'organisme de certification *	Soil Association Certification Limited

Question	Contributions
1.19.1 Adresse et numéro civique *	51 Victoria Street
1.19.2 Adresse Ligne 2	Spear House
1.19.3 Ville *	Bristol
1.19.4 État ou province	
1.19.5 code postal	BS1 6AD
1.20 Pays *	United Kingdom
1.21 Nom complet de la personne contact *	Sonia Nayar
1.22 Courriel *	forestry@soilassociation.org
1.23 Téléphone *	+44 (0) 1179 142435
1.24 Site Internet *	www.soilassociation.org/certification/forestry/

Le processus d'évaluation

Question	Contributions
Paramètres d'audit	
2.01 Type d'audit *	Réévaluation
2.01.1 Séquence d'audit *	RA
2.01.2 Emplacement de l'audit *	Sur site
2.01.3 Justification de l'audit à distance	n/a
2.01.4 Méthodes utilisées pour l'audit à distance	n/a
2.02 Date de début d'audit *	2023-11-20
2.16 Date de début des consultations des parties prenantes pour cet audit *	2023-10-13
2.03 Date de fin d'audit *	2023-11-24
2.04 Nombre de jours-personne *	10,0
2.04.1 Justification du temps d'audit *	Normal audit time
2.05 Date du rapport *	2024-01-30
Documents normatifs	
2.07 Document normatif international évalué	
2.07.1 Norme d'utilisation des marques de commerce FSC-STD-50-001 *	Oui
2.07.2 Norme de groupe FSC-STD-30-005 *	Non
2.07.3 Norme CdT FSC-STD-40-004 *	Non
2.07.4 Procédure ES FSC-PRO-30-006 *	Non
2.07.5 Politique d'excision FSC-POL-20-003 *	Oui
2.07.6 Politique d'utilisation de pesticides FSC-POL-30-001 *	Oui
2.07.7 Norme PFNL applicable *	Non
2.07.8 CIP FSC PRO 30-011 *	Non
2.08 Code de NNAF ou IFSS utilisé *	FSC-STD-FRA-01-2016
2.09 Lien web vers la norme utilisée *	https://fr.fsc.org/fr-fr/gestion-responsable/le-referentiel-francais
2.10 Le cas échéant, le processus d'adaptation de la norme intérimaire de l'OC	

Le processus d'évaluation

Question	Contributions
Décision de certification	
2.20 Conditions associées à la décision de certification	
2.20.1 Pas de condition spécifique *	Non
2.20.2 Correction des RNC mineures émises dans les délais requis *	Oui
2.20.3 Correction des RNC majeures émises dans les délais requis *	Oui
2.20.4 Correction des pré-conditions préalables à la certification *	Oui
2.20.5 Autre	
2.32 Conditions évaluées et actions ultérieures prises avant la décision de certification pour corriger les non-conformités majeures ou mineures qui ont été identifiées *	Major CAR corrected during audit report review
2.22 Recommandation de l'auditeur	
2.22.1 L'organisation est conforme aux exigences de certification *	Non
2.22.2 L'organisation doit prendre des mesures correctives *	Oui
2.28 Résolution des non-conformités présumées *	yes
2.29 Infraction potentielle de la politique FSC pour l'association *	n/a
2.24 Autres détails pertinents pour la décision	
2.23 Décision de certification *	Recertifier
2.25 Date de décision *	2024-01-30
2.26 Entité décisionnelle *	Soil Association Certification Limited



Itinéraire d'audit

4.01 Audit Itinéraire Date de début de l'article *	4.02 Heures *	4.03 UA ou membres *	4.04 Activités *	4.05 Détails du site *
	4,00	IDF Nature	Preparation	Auditor's office
2023-11-20	1,00	IDF Nature	Opening meeting	IDF Nature's headquarter
2023-11-20	2,00	IDF Nature	Document review and interviews	IDF Nature's headquarter
2023-11-20	4,00	IDF Nature	Document review and interviews	IDF Nature's headquarter
2023-11-21	8,00	IDF Nature	Document review and interviews	IDF Nature's headquarter
2023-11-22	4,00	IDF Nature	Field visits	Rosny forest
2023-11-22	4,00	IDF Nature	Field visits	Roche Guyon forest
2023-11-23	4,00	IDF Nature	Field visits	Cheptainville forest
2023-11-23	4,00	IDF Nature	Document review and interviews	IDF Nature's headquarter
2023-11-24	4,00	IDF Nature	Field visits	Rougeau forest
2023-11-24	3,00	IDF Nature	Document review and interviews	IDF Nature's office at Rougeau
2023-11-24	1,00	IDF Nature	Closing meeting	IDF Nature's office at Rougeau

Informations sur l'entreprise d'aménagement forestier

Question	Contributions
Zone forestière	
5.02 Brève description de toute zone de forêt sur laquelle le titulaire du certificat a une certaine responsabilité, que ce soit en tant que propriétaire (y compris la propriété partagée ou partielle), gestionnaire, consultant ou autre responsabilité) que le titulaire du certificat a choisi d'exclure de la portée du certificat et justification de l'exclusion. *	newly acquired parcels that are currently isolated and not yet managed, agriculture main usage
5.03 Zone de la forêt appartenant ou gérée par l'entité mais exclue des UA dans la portée du certificat	
5.03.1 Selon FSC-POL-20-003 *	2076,10.00 Ha
5.03.2 Autres raisons	
Travailleurs forestiers	

Informations sur l'entreprise d'aménagement forestier

Question	Contributions
----------	---------------

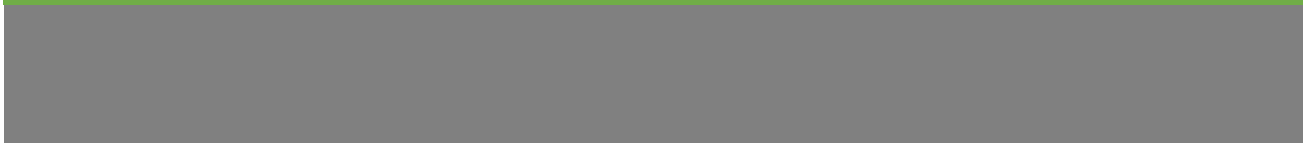
Parties affectées

Valeurs environnementales

Informations sur l'entreprise d'aménagement forestier

Question

Contributions



Unités d'aménagement

Unités d'aménagement											Unités de superficie: ha	
7.01 Nom de l'UA *	7.23 Identifiant cadastral *	7.02 Zone forestière *	7.03 Type de PDAFI *	7.04 Type de tenure *	7.05 Type de gestion *	7.24 Reconnu comme la forêt communautaire	7.25 Slimf ou communauté	7.06 Centroïde latitudinale *	7.07 Centroïde longitudinale *	7.08 Superficie totale de la zone destinée à l'aménagement *	7.09 Superficie totale des zones non destinées à l'aménagement *	7.10 Superficie totale de l'unité d'aménagement *
Nombre d'entrées valides:		19						Somme des superficies		8 752,22	0,00	8 752,22
Domaine régionale des Buttes du Parisis		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			192,30	0,00	192,30
Espace naturel régional du Plessis Saint-Antoine		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			42,31	0,00	42,31
Forêt régionale de Bréviande		Temperate	Non-SLIMF	Community	State	No	No	48,54100900	2,60186400	916,40	0,00	916,40
Forêt régionale de Cheptainville		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			81,23	0,00	81,23
Forêt régionale de Claye-Souilly		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			264,11	0,00	264,11
Forêt régionale d'Ecouen		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			81,82	0,00	81,82
Forêt régionale d'Etréchy		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			101,88	0,00	101,88
Forêt régionale de Ferrières		Temperate	Non-SLIMF	Community	State	No	No	48,79413200	2,72403500	2 799,69	0,00	2 799,69
Forêt régionale de Gros Bois		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			218,25	0,00	218,25
Forêt régionale de Maubué		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			270,25	0,00	270,25
Forêt régionale de Montgé		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			526,62	0,00	526,62
Forêt régionale de Port Royal		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			132,77	0,00	132,77
Forêt régionale de la Roche-Guyon		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			316,48	0,00	316,48
Forêt régionale de Rosny		Temperate	Non-SLIMF	Community	State	No	No	48,99277300	1,59033300	1 142,90	0,00	1 142,90
Forêt régionale de Rougeau		Temperate	Non-SLIMF	Community	State	No	No	48,58776900	2,53048300	857,84	0,00	857,84
Forêt régionale de Saint Etropole		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			178,08	0,00	178,08
Forêt régionale de Saint Vrain		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			96,95	0,00	96,95
Forêt régionale de la Vallée de la Marne		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			292,84	0,00	292,84
Forêt régionale des Vallières		Temperate	Both SLIMF Types	Community	State	No	Yes			239,50	0,00	239,50

Principales espèces de bois commerciaux inclus dans la portée du certificat

8.01 Espèces *	8.02 Code produit *	8.03 Nom commercial *	8.04 Quantité récoltée au cours de l'année civile précédente *	8.06 Vendu avec la déclaration FSC dans l'année calendrier précédente *
Quercus spp	W1.1 Roundwood (logs)	Chêne	,0.0 m3	
Quercus petraea	W1.1 Roundwood (logs)	Chêne	12266,110.0 m3	
Quercus Pubescens	W1.1 Roundwood (logs)	Chêne	1796,940.0 m3	
Quercus robur	W1.1 Roundwood (logs)	Oak	4063,150.0 m3	
Quercus rubra	W1.1 Roundwood (logs)	Oak	,0.0 m3	
Fagus sylvatica L.	W1.1 Roundwood (logs)	Beech	266,250.0 m3	
Fraxinus excelsior L.	W1.1 Roundwood (logs)	Ash	1363,070.0 m3	
Castanea sativa P.Mill.	W1.1 Roundwood (logs)	Chestnut	3606,60.0 m3	
Populus spp.	W1.1 Roundwood (logs)	Poplar(diam=25cm)	172,040.0 m3	
Acer campestre L	W1.1 Roundwood (logs)	Other hardwoods	55,220.0 m3	
Acer pseudoplatanus	W1.1 Roundwood (logs)	Other hardwoods	430,210.0 m3	
Betula pendula	W1.1 Roundwood (logs)	Other hardwoods	1144,970.0 m3	
Carpinus betulus L.	W1.1 Roundwood (logs)	Other hardwoods	1801,710.0 m3	
Prunus avium	W1.1 Roundwood (logs)	Other hardwoods	64,880.0 m3	
Populus tremula	W1.1 Roundwood (logs)	Other hardwoods	597,220.0 m3	
Robinia pseudoacacia L.	W1.1 Roundwood (logs)	Other hardwoods	220,150.0 m3	
Sorbus torminalis (L.) Crantz	W1.1 Roundwood (logs)	Other hardwoods	,0.0 m3	
Tilia cordata P.Mill.	W1.1 Roundwood (logs)	Other hardwoods	352,910.0 m3	
Picea abies	W1.1 Roundwood (logs)	Spruce	,0.0 m3	
Pseudotsuga menziesii	W1.1 Roundwood (logs)	Douglas fir	10,280.0 m3	

Principales espèces de bois commerciaux inclus dans la portée du certificat

8.01 Espèces *	8.02 Code produit *	8.03 Nom commercial *	8.04 Quantité récoltée au cours de l'année civile précédente *	8.06 Vendu avec la déclaration FSC dans l'année calendrier précédente *
Pinus sylvestris	W1.1 Roundwood (logs)	Scots pine	558,790.0 m3	
Abies alba	W1.1 Roundwood (logs)	Other softwoods	15,090.0 m3	
Abies grandis	W1.1 Roundwood (logs)	Other softwoods	,0.0 m3	

Utilisation des pesticides depuis l'audit précédent / année

10.01.1 Nom commercial *	10.01 Ingrédient actif *	10.03 Zone appliquée *	10.04 Raison de l'utilisation *	10.04.1 Emplacement utilisé *	10.04.2 Période d'utilisation *	10.04.3 Nombre de demandes *	10.04.4 Fréquence d'application *	10.05 Quantité de l'ingrédient *	10.06 résumé de l'ARIES *
--------------------------	--------------------------	------------------------	---------------------------------	-------------------------------	---------------------------------	------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Contexte forestier et plan d'aménagement

Question	Contributions
11.28 Description de la forêt	19 Forêts belong to AEV (multi-site certificate)
11.29 Description du système de gestion *	Managed by ONF in consultation with AEV via its field technical staff and head office technical team (including one person dedicated to certification).
11.01 Contexte législatif, administratif et foncier du territoire sous évaluation *	Public forests in the Ile de France region
11.02 Rôles des agences gouvernementales impliquées dans les activités d'aménagement forestier *	The AEV is the owner and project manager, while the Office National des Forêts is responsible for implementing the forestry regime, which involves drawing up management plans, marking and selling timber, and monitoring work sites. Management plans are validated by the DDT via a prefectoral decree.
11.03 Propriétés et droits de tenures (à la fois légaux et coutumiers) des terres et forêts de tierces parties autres que le titulaire du certificat *	not applicable
11.04 Activités non forestières se déroulant dans la zone évaluée, qu'elles soient entreprises par le titulaire du certificat ou par d'autres parties (par exemple exploitation minière, opérations industrielles, agriculture, chasse, tourisme commercial, etc.)	
11.04.1 exploitation minière *	Non
11.04.2 exploitation industrielle *	Non
11.04.3 agriculture *	Oui
11.04.4 chasse *	Oui
11.04.6 Autre, veuillez préciser *	n/a

Contexte forestier et plan d'aménagement

Question	Contributions
11.05 Objectifs d'aménagement forestier *	Welcoming the public, preserving biodiversity, harvesting wood
11.06 Utilisation des terres et statut de propriété de la ressource forestière *	Owned exclusively by AEV
11.07 Conditions socio-économiques de la gestion forestière *	Open to public forest with high recreation value
11.08 Brève description de la composition forestière *	Mostly deciduous forest, with a few patches of resinous plantations.
11.09 Profil des terres avoisinantes	
11.09.1 Urbain *	Oui
11.09.2 agriculture *	Oui
11.09.3 terres humides *	Oui
11.09.4 exploitation minière *	Oui
11.09.5 désert *	Non
11.09.6 pâturage *	Oui
11.09.7 vergers *	Non
11.09.8 Autre, veuillez préciser *	n/a

Contexte forestier et plan d'aménagement

Question	Contributions

Contexte forestier et plan d'aménagement

Question	Contributions
11.23.1 Description des mesures de ségrégation mise en oeuvre *	Sale in blocks, standing or roadside, exclusively from a single forest, no mixed lots. Non-certified forest parts, where applicable, are excluded from the forestry scheme.
11.27.1 cours de triage *	Non
11.27.2 en bordure de chemin *	Oui
11.27.3 Autre, veuillez préciser	
11.31 Modifications majeures au plan de gestion *	none

Rétroaction des parties prenantes

12.01 Groupe
d'intérêt *

12.02 Description de la partie
prenante *

12.03 Commentaire de l'intervenant

12.06 Réponse de l'organisme de certification

Plainte (s) reçue (s)

13.01 Date de réception *	13.02 Reçu par *	13.02.1 Comment reçu *	13.04 Détail de plainte *	13.05 Ouvert/Fermé *	13.06 Actions *	13.07 Date de clôture *	13.08 Conclusions d'audit *
---------------------------	------------------	------------------------	---------------------------	----------------------	-----------------	-------------------------	-----------------------------

Non-conformités / observations soulevées

14.01 Numéro unique du constat *	14.02 Réf. de l'OC *	14.06 Classement *	14.07 Ouvert / fermé *	14.08 Norme *	14.09 Clause *	14.03 Date d'émission *	14.04 Date d'échéance *	14.05 Date de fermeture *	14.10 Exigence *	14.11 Description du constat *	14.15 Action corrective demandée *	14.12 Mesures correctives prises par l'audité *	14.13 L'évaluation des actions correctives par l'OC
2023-C104680-01	2023.01	Mineur	Fermé	Sélection non reconnue	1.1.4.13 et 1.1.4.14	2023-03-13	2024-06-12	2023-11-24	L'organisation doit informer les pépinières de la liste des pesticides interdits par le FSC et les encourager à bannir ces produits. L'organisation doit également demander aux pépinières la liste des pesticides qu'ils utilisent et qui sont interdits par le FSC.	FR Vallières - Une plantation a été réalisée p 27. Les plants proviennent de la pépinière Naudet mais aucun échange n'a été fait avec la pépinière pour les informer des pesticides interdits par le FSC ou pour leur demander la liste des pesticides interdits qu'ils utilisent à la pépinière.	FR Vallières - Une plantation a été réalisée p 27. Les plants proviennent de la pépinière Naudet mais aucun échange n'a été fait avec la pépinière pour les informer des pesticides interdits qu'ils utilisent à la pépinière.	Seule une pépinière est impliquée dans la zone. L'organisation lui a envoyé un courrier électronique pour l'informer de sa certification FSC et de la liste des produits chimiques interdits (réf. : courrier électronique vu pendant l'audit). L'entreprise a demandé la liste et la pépinière a répondu qu'aucun pesticide chimique n'était utilisé (réf. : courriel vu pendant l'audit).	La demande d'action corrective peut être fermée.
2023-C104680-02	2023.02	Majeur	Fermé	Sélection non reconnue	10.8.3	2023-03-13	2024-06-12	2024-01-24	L'utilisation d'agents de contrôle biologique est enregistrée, y compris le type et la quantité utilisée, la date, le lieu et la raison de l'utilisation.	Des agents de lutte biologique ont été utilisés par un professionnel pour traiter le professionnel du chêne près d'une école dans la forêt régionale de Claye. Cependant, les quantités de produits utilisés n'ont pas été enregistrées.	Des agents de lutte biologique ont été utilisés par un professionnel pour traiter le professionnel du chêne près d'une école dans la forêt régionale de Claye. Cependant, les quantités de produits utilisés n'ont pas été enregistrées.	Des agents de lutte biologique avaient été utilisés ponctuellement, sans que cela soit corrigé. Un formulaire de saisie d'information cartographique est en cours de création via l'application Survey 123 pour créer une base de données des usages d'agents de lutte biologique, ce qui a été confirmé par un entretien avec le responsable SIC. Lors de l'audit, cet outil n'était pas encore finalisé, le DAC n'est donc pas levé et est élevée au rang de Majeur	A être de preuve, l'IAEV a inclus le fichier Excel contenant les résultats du contrôle pour 2023 ainsi que des courriels montrant que des mesures ont été prises par l'IAEV pour établir les bonnes mentions des techniciens locaux pour leur demander des utilisations potentielles. Le DAC peut être clôturé.
2023-C104680-03	2023.03	Mineur	Fermé	NNAF	8.5.1	2023-03-13	2023-09-12	2023-03-15	Un système est mis en place pour suivre et tracer tous les produits commercialisés comme étant certifiés FSC.	L'IAEV dispose d'un document Excel pour le suivi des produits bois commercialisés dans ses forêts. Ce système permet de distinguer ce qui est commercialisé sous le certificat FSC. Les fiches de commercialisation des bois sont diffusées par l'ONF. Un échantillonnage des documents de vente a été réalisé parmi les lots vendus en 2022 sur des forêts certifiées FSC : -FR Maubuis 221152028 28 avr. 22 (p 3 8 9) - pas de numéro FSC ; - FR Rosny 23C5F1022 online 13 mar 2023 bon numéro FSC ; - FR Vallières 220570970 ; - FR Vallée de la Marne 22G066236 : forêt certifiée, pas de numéro FSC ; - FR de Galluis 23151047 fiche de vente avec numéro FSC, mais cette forêt n'est pas certifiée. La traçabilité du bois vendu issu des coupes réalisées par l'entreprise forestière sera assurée par le même système via les ventes ONF. Les lots seront vendus en bord de route (avec des lots provenant d'une seule et même forêt).	L'IAEV dispose d'un document Excel pour le suivi des produits bois commercialisés dans ses forêts. Ce système permet de distinguer ce qui est commercialisé sous le certificat FSC. Les fiches de commercialisation des bois sont diffusées par l'ONF. Un échantillonnage des documents de vente a été réalisé parmi les lots vendus en 2022 sur des forêts certifiées FSC : -FR Maubuis 221152028 28 avr. 22 (p 3 8 9) - pas de numéro FSC ; - FR Rosny 23C5F1022 online 13 mar 2023 bon numéro FSC ; - FR Vallières 220570970 ; - FR Vallée de la Marne 22G066236 : forêt certifiée, pas de numéro FSC ; - FR de Galluis 23151047 fiche de vente avec numéro FSC, mais cette forêt n'est pas certifiée. La traçabilité du bois vendu issu des coupes réalisées par l'entreprise forestière sera assurée par le même système via les ventes ONF. Les lots seront vendus en bord de route (avec des lots provenant d'une seule et même forêt).	Le problème du turnover concomitant des équipes de l'IAEV et de l'ONF, avec des postes vacants en 2022. De nouveaux personnels ont été recrutés dans les deux structures et les missions reprennent en collaboration. Les échanges par mail montrent que des mesures ont été prises par l'IAEV pour établir les bonnes mentions concernant le FSC sur les fiches de lot (ex : mails du 25/10/2022, du 10/02/2023, du 13/03/2023). Au 15 mars 2023, toutes les fiches de vente de bois en ligne sur le site de l'ONF présentait la bonne utilisation du label FSC, avec la mention " FSC 100% SA-FMCCOC-006568 " pour les forêts certifiées FSC. En particulier, la fiche de vente n°23151047 pour la forêt de Galluis (non certifiée) ne portait plus le label FSC.	Le problème du turnover concomitant des équipes de l'IAEV et de l'ONF, avec des postes vacants en 2022. De nouveaux personnels ont été recrutés dans les deux structures et les missions reprennent en collaboration. Les échanges par mail montrent que des mesures ont été prises par l'IAEV pour établir les bonnes mentions concernant le FSC sur les fiches de lot (ex : mails du 25/10/2022, du 10/02/2023, du 13/03/2023). Au 15 mars 2023, toutes les fiches de vente de bois en ligne sur le site de l'ONF présentait la bonne utilisation du label FSC, avec la mention " FSC 100% SA-FMCCOC-006568 " pour les forêts certifiées FSC. En particulier, la fiche de vente n°23151047 pour la forêt de Galluis (non certifiée) ne portait plus le label FSC.
2023-C104680-04	2023.04	Mineur	Fermé	NNAF	8.5.3	2023-03-15	2023-09-12	2023-05-10	Les factures de vente sont conservées pendant au moins cinq ans pour tous les produits vendus avec une mention FSC, en précisant au moins les informations suivantes : 1. le nom et l'adresse de l'acheteur 2. la date de la vente 3. le nom des espèces 4. la description du produit 5. le volume (ou la quantité) vendu 6. Le code du certificat de gestion forestière/chaîne de contrôle ; 7. la mention FSC 100% "identifiant les produits vendus comme étant certifiés FSC".	Les factures plus anciennes sont bien conservées pendant une période de 5 ans. Un échantillon des factures sur la période 2022/2023 a été réalisé : Ferrière, lot 22G072484 Facture ONF 1150443672/31987 5 oct. 2022, mauvais numéro FSC (marque déposée et non pas certifié) ; -Maubuis, lot 22G73035 (p28 29 30) Facture 115044605/184260 17 oct. 2022 Numéro FSC erroné (utilisation de la marque) ; -Vallières, lot 22G063878 Facture F1150431689/178689 du 6 avr 2022 ; Pas de mention FSC ; - Vallières, lot 22G070573 Vendu en 2022 ; copie non encore disponible à l'IAEV ; - Vallée de la marne, lot 22G066236 vendu en 2022, facture F1150431689/178689 du 6 avr 2022 ; Pas de mention FSC ; - Vallée de la Marne, facture 1150448791/178648 du 13 décembre 2022 en complément du lot 22G063878 pour du bois de pénalités (abatage de bois non marqué initialement) ; pas de mention FSC ;	Les factures plus anciennes sont bien conservées pendant une période de 5 ans. Un échantillon des factures sur la période 2022/2023 a été réalisé : Ferrière, lot 22G072484 Facture ONF 1150443672/31987 5 oct. 2022, mauvais numéro FSC (marque déposée et non pas certifié) ; -Maubuis, lot 22G73035 (p28 29 30) Facture 115044605/184260 17 oct. 2022 Numéro FSC erroné (utilisation de la marque) ; - Vallières, lot 22G063878 Vendu le 09/02/2022 Facture F1150431689/178689 du 9 mars 2022 ; pas de mention FSC ; -Vallières, lot 22G070573 Vendu en 2022 ; copie non encore disponible à l'IAEV ; - Vallée de la marne, lot 22G066236 vendu en 2022, facture F1150431689/178689 du 6 avr 2022 ; Pas de mention FSC ; - Vallée de la Marne, facture 1150448791/178648 du 13 décembre 2022 en complément du lot 22G063878 pour du bois de pénalités (abatage de bois non marqué initialement) ; pas de mention FSC ;	Des échanges de courriels entre l'ONF et l'IAEV ont donné lieu à de nouvelles instructions pour les factures, afin de s'assurer qu'elles incluent les références FSC correctes.	Les 8 dernières factures ont été vérifiées et portent toutes le label FSC correct 100% SA-FMCCOC006568.
2023-C104680-05	2023.05	obs	Ouvert	NNAF	8.4.3	2023-03-13			Le programme de suivi a une portée, un niveau, un degré de détail et une fréquence suffisants pour détecter des changements dans les Hautes Valeurs de Conservation, par rapport à l'évaluation initiale.	Un suivi de routine est effectué par les techniciens de l'IAEV sur les HVC identifiées, conformément à cet indicateur. En particulier, le suivi est effectué avant et après les opérations d'exploitation forestière, c'est-à-dire au moment où le risque est le plus élevé (e.g. "Maubuis_rapport_HVC-FSC(1).pdf"). Dans plusieurs secteurs, les discussions avec les techniciens indiquent que ce suivi représente un investissement en temps important et qu'il n'a pas pu être augmenté. Plusieurs de ces suivis sont réalisés sur une base annuelle sans réflexion approfondie sur la pertinence de l'intensité du suivi (fréquence et nombre d'échantillons) ; avec une stratégie d'échantillonnage qui n'est pas harmonisée entre les secteurs. La stratégie de suivi ne semble pas avoir été priorisée en fonction du niveau des valeurs de conservation ou de l'analyse de risque, malgré l'importance des moyens techniques disponibles en interne (technicien formateur GPN, service DET, etc.). Ceci rejoint l'observation du critère 8.1.1 sur l'identification des HVC.	Un suivi de routine est effectué par les techniciens de l'IAEV sur les HVC identifiées, conformément à cet indicateur. En particulier, le suivi est effectué avant et après les opérations d'exploitation forestière, c'est-à-dire au moment où le risque est le plus élevé (e.g. "Maubuis_rapport_HVC-FSC(1).pdf"). Dans plusieurs secteurs, les discussions avec les techniciens indiquent que ce suivi représente un investissement en temps important et qu'il n'a pas pu être augmenté. Plusieurs de ces suivis sont réalisés sur une base annuelle sans réflexion approfondie sur la pertinence de l'intensité du suivi (fréquence et nombre d'échantillons) ; avec une stratégie d'échantillonnage qui n'est pas harmonisée entre les secteurs. La stratégie de suivi ne semble pas avoir été priorisée en fonction du niveau des valeurs de conservation ou de l'analyse de risque, malgré l'importance des moyens techniques disponibles en interne (technicien formateur GPN, service DET, etc.). Ceci rejoint l'observation du critère 8.1.1 sur l'identification des HVC.	Une demande de concertation a été entamée à l'échelle de l'agence pour réfléchir à une stratégie de suivi harmonisée et priorisée à l'échelle de l'agence (réf. entretien avec responsable environnement de du service DET, le 20 nov 2023; présentation powerpoint 2023_DE_DET_Interne_HVC_Presentation). Mais ce travail n'a pas encore abouti à ce jour, donc l'observation 2023.05 reste ouverte.	
2022-C104680-06	2022.03	obs	Ouvert	NNAF	9.1.1	2022-04-15			La hiérarchisation des enjeux de conservation (possible grâce aux compétences internes de l'IAEV) ne semble pas toujours pertinente : par exemple, FR des Buttes du Paris, FR de Montgé, FR de Maubuis, L'Avilaune, bien que largement présente et considérée comme indicatrice de milieux forestiers sains, n'est pas retenue de facto du fait de la gestion irrégulière des forêts et du manque de moyens internes pour confirmer sa présence (et la suivre par la suite). Si l'intensité du protocole de suivi peut être adaptée au faible risque dû au système de gestion irrégulier, les enjeux faunistiques forts ou très forts doivent néanmoins être inclus dans la liste des HVC de l'unité de gestion considérée, le cas échéant. Forêt d'Écouen : un arbre de service sauvage a été identifié comme une HVC (type 6) à la suite du retour d'information de la consultation des parties prenantes. Bien que sa préservation soit tout à fait justifiée (arbre de grand diamètre d'une espèce peu commune), sa classification en tant que HVC semble excessive, notamment en raison de son danger potentiel et de sa proximité avec la route, ce qui pourrait potentiellement entraîner son abatage (la forêt d'Écouen est très fréquentée par le public).	La hiérarchisation des enjeux de conservation (possible grâce aux compétences internes de l'IAEV) ne semble pas toujours pertinente : par exemple, FR des Buttes du Paris, FR de Montgé, FR de Maubuis, L'Avilaune, bien que largement présente et considérée comme indicatrice de milieux forestiers sains, n'est pas retenue de facto du fait de la gestion irrégulière des forêts et du manque de moyens internes pour confirmer sa présence (et la suivre par la suite). Si l'intensité du protocole de suivi peut être adaptée au faible risque dû au système de gestion irrégulier, les enjeux faunistiques forts ou très forts doivent néanmoins être inclus dans la liste des HVC de l'unité de gestion considérée, le cas échéant. Forêt d'Écouen : un arbre de service sauvage a été identifié comme une HVC (type 6) à la suite du retour d'information de la consultation des parties prenantes. Bien que sa préservation soit tout à fait justifiée (arbre de grand diamètre d'une espèce peu commune), sa classification en tant que HVC semble excessive, notamment en raison de son danger potentiel et de sa proximité avec la route, ce qui pourrait potentiellement entraîner son abatage (la forêt d'Écouen est très fréquentée par le public).	Pour les 4 forêts échantillonnées lors de l'audit, les HVC étaient connus des agents et localisés (ex : mars à aphanage à Rosny, visite du 22 nov 2023). Le nouvel outil SIG embarqué Fieldmap et Survey 123 déployés par l'IAEV depuis janvier 2023 permet en outre de localiser les enjeux HVC en utilisant les smartphones de fonction des agents IAEV. Une stratégie d'identification et de caractérisation harmonisée à l'échelle de l'IAEV est en cours de déploiement en lien avec le service environnement de la DET (réf. entretien en personne avec le responsable de service le 20 nov 2023). L'ORS 2022.03 reste ouverte car cette démarche n'est pas encore aboutie.		
2023-C104680-06	2023.06	Mineur	Ouvert	NNAF	1.3.1	2024-01-30	2025-01-30		1.3.1 L'ensemble des textes juridiques régissant le domaine d'activités est maîtrisé et respecté (Liste indicative en annexe A).	Dans la forêt de la Roche Guyon, un chantier de travaux sylvicoles a été mis en oeuvre par l'IAEV (p 6 et 7, visite du 22 nov 2023) mais il n'y avait pas de fiche de chantier, alors que cela est imposé par l'art R 717-78-1 du code rural	Dans la forêt de la Roche Guyon, un chantier de travaux sylvicoles a été mis en oeuvre par l'IAEV (p 6 et 7, visite du 22 nov 2023) mais il n'y avait pas de fiche de chantier, alors que cela est imposé par l'art R 717-78-1 du code rural		
2023-C104680-07	2023.07	Mineur	Ouvert	NNAF	10.11.3	2024-01-30	2025-01-31		Un cas d'extraction d'arbre entier a été observée sur le terrain sur une préparation de plantation plan de relance en parcelle 53 à Rougeau (24 nov 2023), sur un peuplement de bouleau en impasse sylvicole. La rentabilité du chantier n'était pas à être atteinte sans coupe en arbre entier compte tenu des faibles volumes unitaires moyens. Des mesures de précaution ont été prises, comme une attente de plusieurs mois avant l'export de la forêt, pour favoriser la restitution des éléments minéraux dans la parcelles avant export. La surface est limitée à 1,5 ha. Cette pratique, bien qu'exceptionnelle et anecdotique en surface n'avait pas été documentée. Un autre chantier géré par l'ONF dans la parcelle voisine confirme que le maintien en forêt des rémanents plus que 7cm avait bien été passé et signifié par l'ETF (réf. fiche de rencontre préalable signée le 3 nov 2023 pour la parcelle 47).	Un cas d'extraction d'arbre entier a été observée sur le terrain sur une préparation de plantation plan de relance en parcelle 53 à Rougeau (24 nov 2023), sur un peuplement de bouleau en impasse sylvicole. La rentabilité du chantier n'était pas à être atteinte sans la coupe en arbre entier compte tenu des faibles volumes unitaires moyens. Des mesures de précaution ont été prises, comme une attente de plusieurs mois avant l'export de la forêt, pour favoriser la restitution des éléments minéraux dans la parcelles avant export. La surface est limitée à 1,5 ha. Cette pratique, bien qu'exceptionnelle et anecdotique en surface n'avait pas été documentée. Un autre chantier géré par l'ONF dans la parcelle voisine confirme que le maintien en forêt des rémanents plus que 7cm avait bien été passé et signifié par l'ETF (réf. fiche de rencontre préalable signée le 3 nov 2023 pour la parcelle 47).			

Non-conformités / observations soulevées

14.01 Numéro unique du constat *	14.02 Réf. de l'OC *	14.06 Classement *	14.07 Ouvert / fermé *	14.08 Norme *	14.09 Clause *	14.03 Date d'émission *	14.04 Date d'échéance *	14.05 Date de fermeture *	14.10 Exigence *	14.11 Description du constat *	14.15 Action corrective demandée *	14.12 Mesures correctives prises par l'audité *	14.13 L'évaluation des actions correctives par l'OC
2023-C104680-08	2023.08	obs	Ouvert	Norme d'utilisation des marques de commerce FSC-STD-50-001	0	2024-01-30			Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté sur le fait qu'une forêt est certifiée ou non lors de l'utilisation d'un logo promouvent sur un site.	L'usage du logo FSC était fait sur un panneau d'accueil de la forêt de la Roche Guyon. Ce logo était ancien, et était resté pendant la période de retrait de la forêt de la portée du certificat ce qui en soit était une ambiguïté sur la situation de cette forêt. Le problème est résolu de fait puisque la forêt est de nouveau certifiée, mais le système actuel peut causer des non-conformités dans le futur.	L'usage du logo FSC était fait sur un panneau d'accueil de la forêt de la Roche Guyon. Ce logo était ancien, et était resté pendant la période de retrait de la forêt de la portée du certificat ce qui en soit était une ambiguïté sur la situation de cette forêt. Le problème est résolu de fait puisque la forêt est de nouveau certifiée, mais le système actuel peut causer des non-conformités dans le futur.		
2023-C104680-09	2023.09	obs	Ouvert	Politique d'exclusion FSC-POL-20-003	2.2	2024-01-30			La décision de ne pas certifier certaines parties d'une même UC doit être conforme à la politique d'exclusion de FSC	Des erreurs de surface de forêts certifiées ont été corrigées dans le cadre de cet audit, car des surfaces enlevées avaient été mal comptabilisées. Ces surfaces étaient enlevées car le forçier est trop morcelé pour y faire de la sylviculture. Il n'y pas toujours de logique entre les sites eux mêmes et une politique claire pourrait être définie pour définir ce qui doit être certifié ou non (ex: terre agricole? etc). De plus, le fait de sortir les forêts en attente de renouvellement d'aménagement de la certification FSC pose des problèmes de cohérence et de suivi qui pourraient causer des non-conformités (voir Obs 2023.09 sur les logos en forêt de Roche Guyon). Un moyen de les garder certifié sans y faire d'interventions non inclus dans un DGD serait moins risqué et plus cohérent.	Des erreurs de surface de forêts certifiées ont été corrigées dans le cadre de cet audit, car des surfaces enlevées avaient été mal comptabilisées. Ces surfaces étaient enlevées car le forçier est trop morcelé pour y faire de la sylviculture. Il n'y pas toujours de logique entre les sites eux mêmes et une politique claire pourrait être définie pour définir ce qui doit être certifié ou non (ex: terre agricole? etc). De plus, le fait de sortir les forêts en attente de renouvellement d'aménagement de la certification FSC pose des problèmes de cohérence et de suivi qui pourraient causer des non-conformités (voir Obs 2023.09 sur les logos en forêt de Roche Guyon). Un moyen de les garder certifié sans y faire d'interventions non inclus dans un DGD serait moins risqué et plus cohérent.		
2023-C104680-10	2023.10	obs	Ouvert	NNAF	6.5.1	2024-01-30			6.5.1 L'Organisation doit établir un réseau d'aires de conservation couvrant un minimum de 10% de surface à l'échelle soit de l'Unité de Gestion soit de l'ensemble du groupe d'Unités de Gestion. Ce réseau est constitué : 1. des trames d'îlots de sénescence et de vieillissement, 2. des zones de Hautes Valeurs de Conservation" (Principe 9) ; 3. des forêts semi-naturelles respectant les critères décrits à l'Annexe C de surface individuelle supérieure à 1 ha, 4. des autres éléments de trame d'habitats et de zones de protections définies et cartographiées aux 6.4, 6.6 et 6.7 (habitats patrimoniaux, ripariques, zones tampons, milieux associés et zones de protections), ainsi que des haies étagées et diversifiées dont les surfaces doivent être estimées et vérifiées sur le terrain.	Les annexes FSC actuelles indiquent parfois des % d'aires de conservation qui sont en dessous du seuil de 10% (ex: Rosny 9%, Rougeau 7%) ce qui peut donner lieu à des non conformités ultérieures même si la gestion actuelle en forêt semi naturelle et proche de la nature en dehors des aires de conservation garantit la conformité avec cette indicateur (Observation)	Les annexes FSC actuelles indiquent parfois des % d'aires de conservation qui sont en dessous du seuil de 10% (ex: Rosny 9%, Rougeau 7%) ce qui peut donner lieu à des non conformités ultérieures même si la gestion actuelle en forêt semi naturelle et proche de la nature en dehors des aires de conservation garantit la conformité avec cette indicateur (Observation)		



Template Error Reporting



[Report other problems and provide feedback here](#)

21.01 Question ID	21.02 Attempted Input	21.03 Error Encountered
-------------------	-----------------------	-------------------------

Improving Question Translations

22.01 Question ID 22.02 Question Text in English

22.05 Current Question Text (Primary Language)

22.06 Improved Question Text (Primary Language)

22.07 Texte de la question actuelle (langue
secondaire)

22.08 Texte de question améliorée (langue
secondaire)